

●
Les conclusions de
tous ces rapports
convergent, et
l'innocuité de
l'amalgame d'argent
est reconnue par
l'ensemble du monde
biomédical.
●

tance. Toutes les autres allégations d'incidences pathologiques ne sont pas fondées sur des données scientifiques. On n'a jamais à ce jour pu démontrer un rapport de cause à effet entre le mercure des obturations dentaires et les glomérulonéphrites, la maladie d'Alzheimer, la sclérose en plaque, le Parkinson, l'autisme, le syndrome amyotrophique latéral, etc.....

En revanche, après analyses de leurs données biologiques, les groupes de patients «somatiques», incriminant le mercure dentaire, figurent maintenant en bonne place dans des revues de psychiatrie. Leurs profils psychologiques et sociologiques sont parfaitement bien établis. La dépose de leurs obturations avec ou sans chélation n'entraîne pas à moyen et long terme d'amélioration de leur état.

Analysées par des groupes d'experts, toutes ces données et conclusions figurent dans deux rapports: celui du Conseil supérieur d'hygiène publique de France (2), et celui de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afsaps) sur «Le mercure des amalgames dentaires» diffusé en octobre 2005. Depuis, un groupe d'experts internationaux a repris l'ensemble de ces données dans le cadre européen du SCENHIR (3) et ses conclusions viennent d'être mises en ligne, ouvertes éventuellement à des argumentations fondées.

Les conclusions de tous ces rapports convergent, et l'innocuité de l'amalgame d'argent est reconnue par l'ensemble du monde biomédical, dès lors que l'on utilise des critères de rigueur reconnus par les scientifiques et que les mesures effectuées par des appareillages fiables sur des fluides soient appropriées (poils, cheveux, fèces, crachats, venins, balais et matériaux de sorciers étant exclus, car non significatifs dans le contexte). En effet, beaucoup d'accusations reposent sur des méthodes de dosage fantaisistes qui ne donnent des indications qu'à ceux qui les utilisent, dans le cadre restreint d'associations militant contre le mercure et l'usage de métaux lourds pour des raisons qui ne concernent qu'eux-mêmes. À ce jour, aucun dossier de malade n'a permis d'établir

de relation entre le mercure et le déclenchement de pathologies.

Maintenant, des groupes d'experts travaillent à élucider les causes des effets nocifs des monomères libres des résines sur les tissus pulpaire et gingivaux. On sait que la polymérisation des résines n'est jamais com-

plète. Quelles que soient les améliorations apportées au cours de ces trente dernières années aux résines composites, aux ciments verre ionomère renforcés par des résines et autres matériaux de restauration dérivés, quel que soit le soin apporté à la photopolymérisation, il subsiste des monomères libres. Ces groupes TEGDMA et HEMA sont *in vitro* et en expérimentation animale, inducteurs de mort cellulaire programmée (apoptose).

Il existe aujourd'hui un fossé surprenant entre les données expérimentales de laboratoire (4) et les évaluations cliniques de ces matériaux, les premières prédisant des effets dramatiques, tandis que les autres avancent que les échecs sont limités à environ 2,5 % des cas traités.

Cela démontre en tout cas qu'il est prématuré voire téméraire d'interdire les amalgames en préconisant l'usage exclusif de matériaux de substitution dont la fiabilité est encore discutable. Demain, des gouvernants politiques pourraient être confrontés à un vrai problème de santé publique, et ils seront entièrement responsables du désastre potentiel. Le principe de précaution devrait être pris en compte dans ce contexte par ceux qui prétendent nous régir. Il serait absurde de faire travailler des groupes d'experts qui se prononcent en faveur de l'amalgame et de ne pas les suivre dans leurs conclusions ou recommandations.

Pour l'heure, merci au ministère norvégien grâce à qui les chirurgiens-dentistes ne pourront plus utiliser l'amalgame d'argent. On va trouver les praticiens dans des clubs de vacances ou des groupes d'investissement financier, s'ils en auront encore le loisir.

En effet, au lieu de traiter et retraiter une lésion carieuse tous les 10 à 15 ans, ils recommenceront trois fois leurs obturations en résine composite. Ils encaisseront donc trois fois les honoraires.

2 - L'amalgame dentaire et ses alternatives, publié en 1999.

3 - Scientific Committee on Emerging and Newly Identified Health Risks

4 - Goldberg M (2007) *In vitro and in vivo studies on the toxicity of dental resin components: a review. Clinical Oral Investigation 2007 Nov 27 version électronique PMID: 18040729.*